

# Communiqué de presse

31/03/2025

## Signature du nouveau Contrat Local de Santé du Bocage Bourbonnais 2025-2029 : une ambition forte pour la santé du territoire

**Bourbon l'Archambault, le 4 avril 2025 – La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'engage pleinement dans une politique de santé ambitieuse et partenariale avec la signature du nouveau Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2025-2029. Cet événement clé se déroulera le vendredi 4 avril à 15h30 au Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault, en présence de plus de 10 partenaires institutionnels et acteurs de la santé, parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, la Préfecture, la CPAM, la CAF, l'Éducation Nationale, le Département de l'Allier, la MSA, l'Établissement thermal, le Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault, le Centre Hospitalier de Bourbon, l'Hôpital Cœur du Bourbonnais, le Collectif pour les Soins Ambulatoires en Bocage Bourbonnais (CSA2B) et le CIDFF.**

### Un engagement global pour la santé

Au-delà du soin, la santé repose sur une approche élargie intégrant de nombreux facteurs déterminants. En effet, 75% de l'état de santé de la population dépend d'un ensemble de facteurs individuels, politiques et environnementaux, sur lesquels les décisions publiques ont un impact

considérable. Seuls 25% relèvent directement de l'offre de soins. Cette vision globale oriente les actions de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais pour renforcer la prévention, améliorer l'accès aux soins et favoriser le bien-être de ses habitants.

### **Un partenariat fort au service du territoire**

Ce nouveau CLS témoigne de la volonté commune des acteurs locaux et institutionnels de conjuguer leurs efforts pour développer des initiatives concrètes et adaptées aux besoins de la population. Il permettra notamment de mieux coordonner les interventions en matière de santé publique, renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et de promouvoir des actions de prévention innovantes.

La signature de ce contrat marque ainsi une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une politique de santé territoriale cohérente et efficace, au bénéfice de tous.

Avec le concours financier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (24 500 € par an : cofinancement du poste de coordonnateur du contrat).

### **Contact presse :**

Romain NAULIER

Responsable communication

Tel. : 07 64 35 62 38

Mail : [communication@ccbb.fr](mailto:communication@ccbb.fr)